

DANIELE SIBONI ET DENIS DI LEONARDO, *avocats associés du cabinet d'avocats Simon Associés.*

# En finir avec les niches fiscales ? Mais encore...

La préparation de la Loi de Finances pour 2011 se fait dans le brouhaha médiatique autour de l'affaire "Bettencourt", du bouclier fiscal et dans le lourd débat sur le financement de la dette publique, des retraites et de l'assurance maladie. La question des niches fiscales paraît être le centre des débats avec des thèmes aussi différents que l'efficacité économique de ces incitations fiscales, la justice ou l'équité de ces mesures. Les niches fiscales démontrent avant tout que notre système fiscal est une compilation de textes anciens, modifiés au fil du temps selon les inflexions successives des politiques économiques des différents gouvernements de droite comme de gauche qui se sont succédés sans oublier l'influence des différents lobbies auprès de nos parlementaires. Pas moins de 468 dispositifs d'incitations fiscales sont ainsi dénombrés avec un poids évalué à 75 Md€ !

Ces fameuses niches fiscales concernent avant tout la fiscalité des particuliers et l'impôt sur le revenu. Les niches fiscales pour les entreprises n'existent pas à proprement parler ; d'autant plus que, fort heureusement, les règles fiscales sont de plus en plus proches des règles comptables et l'on a rarement, sinon jamais, entendu parler de niches comptables. Les entreprises ont pour vocation de créer des richesses et de dégager des bénéfices pour assurer la pérennité de l'activité par l'investissement et la répartition de surplus aux associés et au personnel. Le paramètre fiscal est forcément pris en compte par le dirigeant d'entreprise, et de la même manière qu'il recherchera le meilleur rapport coût/qualité pour ses approvisionnements, il s'assurera avec ses conseils et notamment son avocat conseil fiscal de

la meilleure façon d'optimiser ses flux fiscaux en adoptant telle forme sociale, en contractant avec tel partenaire selon tel type de contrat... L'avocat pourra le mettre en garde sur certaines pratiques risquées. Il le conseillera utilement sur l'utilisation de certains avantages fiscaux tant dans ses relations françaises qu'internationales. L'objectif ne doit pas être la seule optimisation fiscale mais que le client bénéficie au mieux des avantages existants pour mener son business. L'avocat conseil fiscal saura ainsi guider son client dans le labyrinthe de notre système fiscal, initier ou faciliter la prise de décision tout en sécurisant son client.

Les principales niches fiscales concernant les entreprises qui ont été évoquées sont : les compléments de santé et l'assurance vie ; le crédit d'impôt recherche qui a démontré son efficacité économique et qui ne mérite que quelques ajustements à la marge ; l'application du taux réduit de TVA à certaines activités liées à la personne ; et certaines exonérations d'impôt supposées redynamiser certaines zones géographiques.

Le débat actuel sur les niches fiscales débouchera certainement sur quelques mesures qui seront votées lors du débat parlementaire. Le législateur doit prendre garde cependant à veiller à l'efficacité économique et budgétaire des mesures prises. L'option qui est retenue aujourd'hui est celle dite du "rabot fiscal" qui consiste à réduire uniformément certaines niches fiscales. Cela n'est pas neutre loin de là puisque l'on chiffre les rentrées fiscales générées entre 10 et 15 Md€.

Seules seraient visées, dans le projet de Loi de Finances, 22 niches fiscales à ce jour (sur 468 !). Pour autant, cela suffit-il ? Les Français seront-ils recon-

ciliés avec leur système fiscal ? On peut en douter, d'autant plus que l'Union européenne est une réalité économique et devient peu à peu une réalité politique. Les récentes réunions entre les Ministres du Budget allemand et français laissent penser qu'un rapprochement des systèmes fiscaux est l'un des prochains enjeux majeurs avec en débat, les taux de TVA, l'ISF et le bouclier fiscal. Ce qui nous paraît le plus important est à venir. Tout le monde ressent l'usure de notre système fiscal et les effets pervers qu'il entraîne. Tout le monde, à droite comme à gauche en passant par le Medef, la CGPME et les syndicats, s'accorde à dire que notre système fiscal a besoin d'une profonde réforme. C'est bien d'une véritable Révolution Fiscale dont il est question d'où ce rappel au Grand Soir cher à nos révolutionnaires.

Personne ne peut soutenir longtemps et sérieusement que notre système est amendable une Nième fois, car toute nouvelle mesure contribuerait à le complexifier encore plus. Il faut mettre à plat l'ensemble de notre système fiscal et arrêter le colmatage. Le débat budgétaire qui s'ouvre est en quelque sorte la répétition générale, avant le nécessaire et indispensable débat qui devra animer la prochaine période électorale présidentielle, d'une refonte globale de notre système fiscal. Les pays nouveaux entrants dans l'Union Européenne ou prétendants à l'adhésion montrent, peut-être, la voie : leur système fiscal repose généralement sur une base d'imposition plus large mais avec un taux unique (10 à 15 %) pour l'IR et l'ISF voire pour la TVA ! Enfin n'oublions pas le débat sur les niches sociales et là aussi le nécessaire Grand Soir du Financement de notre Régime de santé qui ne peut rester perpétuellement déficitaire.